

COMMUNE D'EGLISOLLES



Bulletin Municipal n° 24 – Novembre
2025

IPNS

Le Mot du Maire

Chers Administrés,

Ce bulletin marque la fin du mandat **2020-2026** pour l'équipe municipale en place. Le projet phare du bistrot, restaurant multi-service s'est enfin concrétisé cette année et fonctionne depuis cet été. Le point poste est opérationnel depuis mi-octobre. Cette opération vise à revitaliser le bourg et à créer un espace de convivialité et de rencontre au centre du village.

Les travaux d'entretien et de réparation des voiries et bâtiments n'ont pas été oubliés pour autant. Ils sont détaillés dans les pages suivantes.

Je remercie l'équipe municipale pour sa contribution à l'avancement des projets communaux en maintenant une fiscalité raisonnable (**pas d'augmentation depuis 2023**). La situation financière de la Commune est très saine. L'endettement est quasi nul ; le dernier emprunt en cours, concernant le réseau d'assainissement se termine en **2026**. Cette situation très favorable permettra de faire face à la baisse annoncée des dotations de l'Etat sans recourir à la hausse des impôts communaux.

Je remercie aussi, le personnel communal, qui par ses activités et son engagement, contribue au bon fonctionnement de la Commune et de l'école.

Je remercie encore les Associations qui par leurs activités, animent la vie de notre village et favorisent la cohésion sociale. Je n'oublie pas Alain **GAY**, qui par son engagement personnel, a permis de se doter et de faire vivre le site Internet de la Commune : « **eglisolles.fr** ».

Je remercie enfin, tous les gens qui ne sont pas cités dans les catégories précédentes (bénévoles, habitants, artisans, administrés...) qui contribuent chaque jour à la qualité de vie de notre pays.

Enfin, je vous souhaite à tous, résidents permanents et secondaires, de bonnes fêtes de fin d'année ainsi que tous mes vœux pour la prochaine année.

Jean-Luc VIALLARD

BISTROT – RESTAURANT – POINT POSTE COMMUNAL

La Commune a acquis en **2021**, par l’intermédiaire de l’EPF-SMAF (établissement public foncier) pour un montant de **88400,00 €**, remboursable sur dix ans, l’ancienne maison « **MAITRIAS** » située au centre du Bourg afin d’y créer un commerce de proximité.

L’année **2022** a été consacrée à l’élaboration du projet et au montage financier de l’opération avec les demandes d’aides aux financeurs publics. (Etat - Département - Région - Adhume).



Les subventions ont été accordées courant **2023** et les travaux ont débuté en fin d’année pour s’étendre pendant toute l’année **2024** et le premier semestre **2025**.

Ils ont consisté :

Au RDC : à l’aménagement d’une salle de restaurant, d’un bar, d’une cuisine professionnelle, d’un espace de stockage, de toilettes pour personnes à mobilité réduite, d’un sas pour l’accès arrière et d’une chaufferie aux granulés de bois. L’escalier d'accès à l'étage a également été déplacé.

A l’Etage : à l’aménagement d’une chambre indépendante avec salle de bain privative, à l’agrandissement de la mezzanine et à la rénovation partielle de l’appartement situé à l’arrière du bâtiment.

Au Grenier : à l’isolation des combles.

Le chantier a été réalisé par **les entreprises** suivantes :

- SEGUY Mickael d'Eglisolles (menuiseries et ouvertures)
- CALMARD Alain d'Usson en Forez (plâtrerie et peintures)
- COCHARD Sébastien d'Eglisolles (carrelage)
- PELIN Stéphane de Viverols (électricité)
- CHAMORET Damien d'Eglisolles (plomberie et chauffage)
- MATICHARD gilles de Viverols (maçonnerie)
- MAG et PRO de Montbrison (matériel de cuisine)
- 2MS CONCEPT de Craponne sur Arzon (enseignes)

Les employés communaux, François et Thibault ont également pris une part active à ces travaux, principalement pour la réalisation des évacuations d'eaux usées mais aussi pour de nombreuses autres réalisations.

Le commerce nommé « **Le DAUPHIN** » en référence à la légende locale a ouvert ses portes fin **juillet 2025**. Le gérant choisi par la Commune est Monsieur Frédéric **ZANETTO**, Poissonnier Traiteur Ambulant.



Les travaux s'élèvent à : **178.850,87 €** H.T. subventionnés à 80% par les partenaires cités plus haut suivant le détail ci-dessous :



DEPARTEMENT (FIC) : **37.082,00 €**

ETAT (DETR) : **48.457,00 €**

REGION : **41.648,00 €**

ADEME : **11.711,00 €**

DEPARTEMENT – Filière bois-énergie : **4.182,00 €**

COMMUNE : **35.770,87 €**

La Commune a aussi acquis une licence IV (débit de boisson) auprès de la Commune de « **CHARNAT** » près de **Puy-Guillaume** pour un montant de : **7.000,00 €**. Une convention de mise à disposition gratuite a été établie avec l'exploitant.



La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez nous a apporté son aide juridique pour établir la convention de mise à disposition de l'Etablissement avec Monsieur Frédéric **ZANNETO** et son aide administratif pour le financement de la chaufferie.

Maintenant que **le projet est opérationnel**, nous espérons vivement que **son fonctionnement sera utile et apprécié par la population**. Nous souhaitons également **bonne chance et prospérité au gérant**.

VOIRIE 2025

La Commune a réalisé en **2025** des travaux de réparation de voirie avec l'Entreprise **EUROVIA d'AMBERT** pour un montant H.T. de : **59.350,00 €** subventionnés à **40%** par le Conseil Département du Puy-de-Dôme et **20%** par l'Etat.

Les chemins concernés sont les suivants :

- Chemin du Bourg à La Fayette
- Chemin de Chanove à Breuil par l'Epinal
- Chemin de Rouffix
- Chemin de Paillanges

EGLISE

Cette année, des travaux ont été réalisés sur les arétiers en zinc du clocher (remplacement de ceux manquants et refixation des autres). A cette occasion quelques ardoises cassées ont été remplacées. Ces travaux d'un montant de



3121.00 € HT réalisés par l'Entreprise « **COMBRIS Raphaël** » de **MARSAC-EN -LIVRADOIS** ont été pris en charge en partie par l'assurance de la Mairie. Une nacelle de 50 mètres a été mobilisée pour effectuer cette opération spectaculaire.

Les abat-sons de la façade principale ont aussi été réparés par l'Entreprise « **EQUIS Cédric** » de **VIVEROLS**.

Les joints de l'escalier d'accès à l'édifice seront prochainement refaits par les employés communaux.

Deux tilleuls ont été plantés sur l'esplanade, derrière le monument aux morts afin d'ombrager la place et de remplacer ceux qui existaient par le passé à cet emplacement.

ECOLE

De gros travaux de structure ont été réalisés cet été par l'Entreprise « **EQUIS**



Cédric » de **VIVEROLS** pour un montant HT de : **23 425,59 €** subventionné à **30%** par l'Etat et **40%** par le Conseil Département. Le solivage et le plancher du rez-de-chaussée ont été remplacés. Une isolation a également été réalisée en même temps. Cet aménagement améliorera

grandement le confort d'utilisation de notre école et permettra de faire des économies de chauffage. Nous avons profité de cette opération pour faire remplacer également l'évier par « **CHAMORET Damien** » d'**EGLISOLLES** pour un montant de : **600,00 €**. Pour finir, un rafraîchissement peinture a été réalisé par « **CALMARD Alain** » d'**USSON-EN-FOREZ** pour un montant de : **2 430,40 €**. Les employés communaux ont, quant à eux, installé des stores aux fenêtres de la salle de sieste.

Pour l'année scolaire **2024-2025**, la classe des grandes sections, habituellement à **EGLISOLLES** a intégré l'école de **SAILANT** en plus des **CP** et **CE1** afin d'équilibrer les effectifs.

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

L'année scolaire 2024-2025 s'est terminée par la kermesse pour laquelle les élèves du RPI Eglisolles-Saillant-Viverols préparaient un spectacle depuis plusieurs semaines. Ils étaient accompagnés par les Professeurs de musique qui réalisent des interventions musique dans les classes.



Suite à la kermesse, l'ensemble des élèves du RPI sont partis trois jours en classe découverte. Ce voyage a été financé par l'Association de Parents d'Elèves qui a organisé de nombreuses et diverses manifestations tout au long de l'année scolaire, soutenu également par une participation financière des trois Municipalités et les familles. Au cours de ce voyage, les élèves ont pu découvrir le centre-ville historique de Clermont-Ferrand, le Puy de Dôme et son train à crémaillère, le lac Pavin, le Château de Murols et passer une journée à Vulcania !



ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Le RPI regroupe 54 élèves de la petite section au CM2 dont 21 à Eglisolles.



Les élèves de l'école suivent un cycle piscine de 8 séances à la piscine d'Ambert, financé par la Mairie d'Eglisolles.

Cet automne, tous les élèves du RPI se sont rendus au Musée Crozatier au Puy en Velay pour découvrir l'exposition temporaire sur le Japon et une partie de l'exposition permanente sur les animaux naturalisés pour les élèves d'Eglisolles. La météo nous a permis de pique-niquer et profiter du parc Henri Vinay.



Les élèves vont régulièrement à la médiathèque d'Eglisolles, pour des temps de lectures offertes, prêt de livres... Mais aussi, en ce début d'année pour participer au dispositif « Ouvrez, ouvrez les livres aux bébés » proposé par le département. Les élèves ont participé au vote du livre qui sera offert aux bébés nés ou adoptés en 2026.

D'autres projets, littéraires, musicaux, sportifs, culturels, en lien avec le développement durable et avec les autres élèves du RPI seront proposés tout au long de l'année!

SECURITE ROUTIERE BOURG



Les travaux de marquage au sol, préconisés par les services routiers du Département (passages piétons, résine de couleur, panneaux au sol) dans l'agglomération ont été réalisés en **octobre 2025** par l'Entreprise **ATMS** de **THIERS** pour un montant HT de : 5800 ,00 €

Ils sont subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de **75%** au titre des amendes de police.



Nous espérons qu'ils contribueront à réduire la vitesse et à la protection des piétons.

Nous comptons aussi sur le civisme des habitués de cette route pour lever le pied dans le bourg.

CIMETIERE



Prévues depuis longtemps, les portes du cimetière ont été repeintes cet automne par Thibault, notre employé. Cette action montre le respect et l'attachement que nous portons à nos chers disparus. Deux composteurs ont également été mis en place aux entrées pour y recueillir les déchets végétaux. Pour les autres déchets des containers verts sont également disponibles.

FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre se poursuit sur la Commune. Il doit être terminé fin 2026. Cette année, une section souterraine a été réalisée de « Cheminrand » jusqu'au village des « Planches » en passant par « Paillanges ».

ECONOMIES D'ENERGIE

Tous les néons des bâtiments communaux ont été remplacés par des LED, par les employés, afin de réduire les factures d'électricité

LAVOIRS DES VILLAGES



Le lavoir de **Malval** a été rénové par nos employés communaux. Les joints ont été refaits et une étanchéité du fond a été réalisée. Le regard d'évacuation a également été reconstruit.

Les lavoirs de **Rouffix** et **Moissonnières** ont également été réparés cet automne par l'Entreprise **PORTE** Thierry de **SAINT-ANTHEME** pour un montant de :

- **1 617,60 €** pour **Moissonnières**

- **1 133,90 €** pour **Rouffix**



A **Rouffix**, les fondations du pignon Est du bâtiment ont été reconstruites ainsi qu'une reprise partielle des joints du mur du fond.





A **Moissonnières**, le mur arrière a été partiellement rebâti et rejointé totalement. Le linteau en bois du garage du village a également été remplacé.

Par ces petits travaux, nous contribuons à la sauvegarde du petit patrimoine communal édifié par nos anciens pour les générations futures.

DECHETS

Les incivilités perdurent principalement en période estivale. Cet été encore, les employés communaux ont dû à plusieurs reprises transporter à la déchetterie des « encombrants » (canapés, lits, couvertures, etc...) déposés à côté des bacs de collecte au délaissé de « Chanoves ». Si ces pratiques continuent, nous serons dans l'obligation de supprimer ce point de collecte. A plusieurs reprises, nous avons également constaté des dépôts de matériaux du bâtiment (placo, isolant, etc...) dans les containers verts du bourg ; Ces objets doivent être déposés à la déchetterie à Viverols.

Si les auteurs de ces faits sont identifiés, le service des déchets de la Communauté de Communes qui dispose du pouvoir de police aux abords des points de collecte pourra procéder à la verbalisation des contrevenants.

Ces pratiques irresponsables contribuent à l'augmentation de la taxe ordures ménagères pour tous.

LOGEMENT INSALUBRE

Après un signalement de la commune à la circonscription médico-sociale d'**AMBERT**, les services de l'**ETAT (DDT)** et du **Département (Service Habitat)**, nous ont sollicités pour trouver une solution de relogement de Mme **CHAMBAT Josette**. Sa maison, située au village de Malval, menaçant ruine, avec sa toiture éventrée, ne pouvait plus l'héberger dignement et en sécurité.

C'est grâce à Monique **TIXIER**, Présidente du **SIVOM** de la Vallée de l'Ance, qu'une solution de relogement a été trouvée à l'ancienne gendarmerie (local du Service Aide à Domicile). Je la remercie pour son engagement dans ce dossier et pour sa contribution auprès des services sociaux pour les démarches administratives.

EAU POTABLE

Cette année encore avec un rendement du réseau de **80%**, nous avons pu passer l'été sans pénurie pour les abonnés malgré une baisse de production des sources de l'ordre de **50%**. Les services de la Préfecture avaient d'ailleurs activé le dispositif d'alerte pendant la période estivale.

Nous pouvons craindre que cette baisse de production de Juillet à Octobre soit



récurrente chaque année à l'avenir avec le réchauffement climatique.

Concernant les travaux, en 2025, le château d'eau de Paillanges ainsi que le regard de captage ont été réparés par l'Entreprise **BTPL** d'**AMBERT** pour un montant de : **5500,00 € HT** (reprise du plafond du château d'eau et reconstruction partielle du regard de captage).

COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

La loi Notre du **07/08/2015** modifiée par les lois du **03/8/2018** et du **27/12/2019** prévoyait le transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » à la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez au plus tard au **01/01/2026**. Cependant la loi du **11/04/2025** a mis fin à l'obligation de transfert. Cette disposition nous a permis de garder ces prérogatives pour l'instant.

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VALLEE DE L'ANCE

La Communauté de Communes Ambert Livradois poursuit actuellement la révision allégée du PLUI et de son règlement qui engendrera une réduction de l'ordre du **40%** des surfaces constructibles. Cette diminution est imposée par les lois et règlements en vigueur actuellement.

PROJETS 2026

❖ Programme Voirie

Nous envisageons de réaliser en **2026** un programme de rénovation et d'entretien de nos voiries communales, goudronnées et non goudronnées, pour un montant prévisionnel d'environ **70 000,00 € H.T.** Les demandes de subventions seront faites pour la fin de l'année auprès du **Conseil Départemental** et de **l'Etat**.

❖ Diagnostic assainissement collectif

La commune doit réaliser en **2026**, le diagnostic du réseau d'assainissement collectif. La consultation des entreprises est en cours ; suivront les demandes de subventions en début d'année prochaine auprès du **Conseil Départemental** et de l'**Agence de Bassin Loire Bretagne** et ensuite le diagnostic par lui-même courant 2026.

Ces opérations sont demandées par les services de l'Etat afin d'identifier principalement les venues d'eaux parasites (eaux claires et pluviales) trop nombreuses qui perturbent le fonctionnement de la station d'épuration. L'étude se conclura par des propositions de travaux à réaliser ainsi qu'un échéancier.

Pour les rejets existants d'eaux pluviales dans le réseau par certains abonnés, faute de volonté de leur part de résoudre le problème, la commune sera dans l'obligation de déconnecter les branchements concernés.

Je réitère donc ma demande pour les habitants raccordés au réseau collectif d'assainissement de vérifier que leurs eaux de toiture ne s'y déversent pas. Les services de la commune peuvent apporter leur aide pour cette vérification.

❖ Véhicule de service agents

Nous envisageons de remplacer le véhicule Citroën C15 du Service Technique en **2026**. Le passage au contrôle technique en début d'année nous y obligera certainement.

SALLE DES FÊTES

Pour vos anniversaires, fêtes de famille, cousinades ou tout autres événements de la vie pensez à la salle des fêtes !!!

La salle est louée toute équipée tables, chaises, vaisselle, cuisine, frigo, congélateur, machine à glaçons.

La cuisine est équipée d'un piano à gaz cinq feux, d'un four de remise en température de dix niveaux et d'un lave-vaisselle professionnel avec produits intégrés. La cave voûte est également à votre disposition.

Le nettoyage sera fait par vos soins avec le matériel et produits à disposition.

L'état des lieux sera fait avec vous par un responsable de la salle à la remise et au rendu des clefs. Vous devrez faire le tri des déchets, nappes serviettes et autres, des poubelles avec sacs sont à votre disposition à l'intérieur et des containers et colonne à verre à l'extérieur.



RESPONSABLES :

Didier MAITRIAS (Adjoint)

Christophe VARAGANAT (Conseiller Municipal)

Robert BICHELONNE (Conseiller Municipal)

TARIFS LOCATIONS :

Forfait journée de 9h à 19h

- Habitants Commune : du 1/05 au 30/09 = 230€ et 280€ du 1/10 au 30/04.
- Hors Commune : du 1/05 au 30/09 = 300€ et 350€ du 1/10 au 30/04.



Forfait week-end :

- Habitants Commune : du 1/05 au 30/09= 280€ et 330€ du 1/10 au 30/04
- Hors Commune : du 1/05 au 30/09= 350€ et 400€ du 1/10 au 30/04
- CAUTION : 700€ + Attestation de responsabilité civile.

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Nouvelles modalités de vote :

La loi n°2025-444 du **21 mai 2025** a modifié le mode de scrutin à compter **des élections de 2026**. En effet, les membres des conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants ne seront plus élus au scrutin majoritaire avec panachage possible, mais au scrutin de liste à deux tours, selon les modalités déjà prévues pour les communes de plus de 1000 habitants.

Les nouveautés

- **Vous ne pourrez plus barrer ou ajouter de noms** sur les bulletins sans quoi le bulletin sera comptabilisé comme « **nul** ».
- Les listes proposées devront être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe (parité obligatoire).
- Les listes incomplètes : la loi autorise une liste à proposer seulement 9 noms au lieu de 11 (dans ce cas, si une seule liste est présente, 2 sièges seront vacants). De même, elle autorise à proposer 13 noms au lieu de 11, ce qui permettrait de remplacer un élu en cours de mandant si démission, etc.
- Les résultats : si une liste obtient la majorité absolue (la moitié +1) dès le 1^{er} tour, elle obtient automatiquement la moitié des sièges à pourvoir (soit 6 sièges ici). Le reste des sièges est réparti entre toutes les autres listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. Si aucune liste n'atteint les 50% des suffrages exprimés au premier tour, un second tour sera organisé.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

LES JOYEUX BOUGNATS D'EGLISOLLES



En **2025**, l'Association fête **ses 20 ans**. Année riche en évènements et festivités divers et variés, avec nos incontournables comme la soirée « Faites des Soupes », la matinée triples, qui cette année s'est transformée en Andouillettes frites (une belle idée), ainsi que la fête patronale des 14 et 15 Août qui s'est déroulée sous un très beau temps, avec la brocante et de nombreuses animations musicales tout au long de ces deux journées. Egalement le concours de pétanque organisé par les chasseurs a fait le plein avec plus de 50 doublettes. En clôture de la fête, le très beau feu d'artifice offert par la maire.

Il ne faut pas oublier, courant mai, le rassemblement des véhicules anciens et là encore le soleil était de la partie, une belle journée avec de nombreux véhicules, motos, autos, tracteurs et une très belle affluence.

Pour terminer l'année, la soirée « Beaujolais nouveau » le 22 novembre.

Encore une fois, 2025 est une belle année et ceci grâce aux nombreux bénévoles qui s'impliquent selon leur disponibilité.

N'oublions jamais qu'une Association quelle qu'elle soit ne peut fonctionner qu'avec l'aide de ses bénévoles.

Alors, après avoir lu cet article, n'hésitez pas à faire une petite visite sur notre site internet « Les Joyeux Bougnats d'Eglisolles ».

Ensuite si le cœur vous en dit venez participer à la vie de notre village, tous renseignements en mairie ou auprès des responsables.

Même si vous n'avez pas beaucoup de temps à nous consacrer, il y aura toujours un petit travail pour que les diverses festivités soient des réussites.

Pour **2026**, quelques dates sont déjà programmées.

Le 7 février, soirée « Faites des Soupes »

Le 29 mars matinée tripes.

Les 14 et 15 août « Fête Patronale »

Toutes les informations complémentaires seront diffusées dès que possible.

Site Internet : joyeuxbougnats-eglisolles.fr

LA CHORALE

La chorale Encad'Ance existe depuis 25 ans. Elle se compose d'habitants de la vallée de l'Ance qui n'ont qu'un seul objectif : se faire plaisir en chantant sous la direction bienveillante de Marie-Paule Perrinel.

Nul besoin d'être musicien ni de savoir lire la musique, seule compte l'envie d'appartenir à un groupe et de chanter ensemble. Les trois ou quatre concerts que nous faisons dans l'année lors de rencontres avec d'autres chorales suffisent à nous rendre heureux de partager nos chansons.

Alors, si d'aventure vous passez un mardi soir vers la salle des fêtes d'Eglisolles aux alentours de 19 h 30, tendez l'oreille et pourquoi pas, poussez la porte, nous vous accueillerons avec plaisir. Notre Assemblée Générale a eu lieu le 18 novembre à la salle des fêtes qui nous est prêtée gracieusement pour nos répétitions, depuis 25 ans, par la municipalité que nous remercions chaleureusement. Contact : Marie-Paule Perrinel 07 88 82 20 80

LES CHASSEURS

Remercient toutes les personnes présentes au concours de pétanque du 14 août à l'occasion de la Fête Patronale.

UN PEU D'HISTOIRE

BARGEON Jean-Marie 1850 - 1913



Jacques BARGEON et son épouse Victoire TRIOULEYRE sont installés à Eglisolles ou ils ont créé une auberge, lui est aussi menuisier.

Sans doute c'est à eux que revient la construction de la maison qui deviendra l'auberge actuelle d'Eglisolles au centre du bourg,



Linteau de fenêtre de l'auberge

De cette union, vont naître à EGLISOLLES huit enfants, trois vont décéder très jeunes et sans postérité.

BARGEON Jean-Baptiste (1841-1843) Sans postérité.

BARGEON Jean Félix (1843-1888) époux MIGNAVAL Marie Thérèse qui sera tour à tour « carabetier », aubergiste, marchand de galoches, menuisier, charpentier, et qui s'essayera au placement d'assurances au bourg d'EGLISOLLES. L'auberge prendra alors pendant au moins la génération de Jean Félix le surnom de « Chez Galoche » ou « Chez la Galoche ».

BARGEON Marie Victoire (1845-...) épouse MATHEVET aubergiste à GRANDRIF.

BARGEON Jean Marie (1848-1848) Sans postérité.

BARGEON Jean Marie (1850-1913) époux DESOLMES Rosalie Franchise qui commencera sa carrière comme cafetier, courtier en vins à VIVEROLS et qui sera ensuite reconnu comme célèbre illusionniste.

BARGEON Marie Delphine (1853-1853) Sans postérité.

BARGEON Marie Delphine (1855-1936) Epouse CHOMETTE, dentellière, son conjoint sera cultivateur mais aussi Marchand de dentelles et de blanc.

BARGEON Paul (1858-...) époux DUSSAPT Françoise Philomène Epicier et négociant au bourg de GRANDRIF.

Jean Marie BARGEON

ILLUSIONNISTE ET PRESTIDIGITATEUR

Né le 18 juillet 1850 à Eglisolles, marié avec Rosalie Franchise DESOLMES à Viverols en 1872. Il est cafetier, à la naissance de son seul enfant Marie Louise BARGEON en 1873 il devient courtier en vins, et c'est sur l'acte de décès de cette même Marie Louise en 1878 qu'il est mentionné comme prestidigitateur. Cette remarque n'est pas anodine et lève tous les doutes possibles sur son identité.

On apprend grâce à une petite bibliographie artistique présentée sur un programme de l'un de ses spectacles qu'il donne sa première représentation publique en 1875, au théâtre du Gymnase de LYON : il a alors vingt-cinq ans, il semble qu'il exercera son art jusque dans les années 1902 se présentant tour à tour comme illusionniste, prestidigitateur, ex-électricien d'Edison, ingénieur représentant d'EDISON en France, la presse le qualifiant même parfois de « professeur ».

« BIOGRAPHIE ARTISTIQUE du célèbre thaumaturge, ex-électricien d'Edison M. BARGEON

Auteur de plusieurs inventions brevetées

Ce fut en 1875, au théâtre du Gymnase de Lyon, qu'il parut pour la première fois en public. C'était dans une soirée de bienfaisance organisée sous le patronage de la haute Société Lyonnaise. Le but charitable de la réunion, l'élite devant laquelle il devait se produire triomphèrent de ses derniers scrupules ; son amour-propre et son cœur parlèrent plus haut que ses préjugés et, de ce jour, BARGEON appartint à son art.

Pendant 6 ans, il parcourut l'Italie, l'Espagne, l'Egypte, la Turquie, la Roumanie, l'Autriche, la Russie, recueillant partout les succès dus à son adresse comme à son ton si parfait d'homme du monde, à sa grâce de Français, dont chaque parole aux dames semble un madrigal.

Le monde lui était ouvert, car est-il un seul peuple qui soit insensible aux merveilles de la prestidigitation ? L'Amérique du Nord et du Sud subirent le charme tour à tour et enfin il arrivait en 1881, à Paris avec le phonographe qu'il s'était adjoint et qu'Edison l'avait chargé de vulgariser.

C'est à la salle Beethoven, le 23 mai 1881
(Dépôt du brevet d'Edison le 19 décembre 1877), que BARGEON donna en présence de la presse sa première soirée.

S'il fut apprécié, jugez-en plutôt par l'extrait qui suit sous ce titre :



Un Sorcier au XIXème siècle

Publié dans la liberté en un article dont voici les principaux passages :

« Si l'on avait, au moyen âge, assisté à une séance de Sorcellerie comme celle à laquelle nous étions conviés il y a deux jours à la salle Beethoven, les spectateurs auraient certainement crié au miracle et le sorcier eût été brûlé vif. De nos jours l'art a fait des progrès, et, n'en déplaise à bien des écrivains pour qui le paradoxe est un agréable badinage, nous profitons tous de ce progrès. On sait parfaitement que sorcellerie signifie jonglerie, et sans vouloir rechercher les moyens employés, on s'intéresse aux expériences que présentent avec plus ou moins d'habileté, les physiciens modernes.

« Il serait trop long de raconter en détail les expériences qui n'ont absolument rien de commun avec les physiciens qui battent monnaie à Paris ; d'un autre côté ce serait peu intéressant pour nos lecteurs de leur dire : nous avons vu un crâne s'animer, une tête de mort qui parle, un squelette qui marche et qui donne la main d'un air bon enfant, l'apparition d'une demi-douzaine d'aquariums remplis de poissons rouges. Le phonographe que nous avons déjà eu l'occasion d'entendre à la Sorbonne complétait l'attrait de cette séance. »

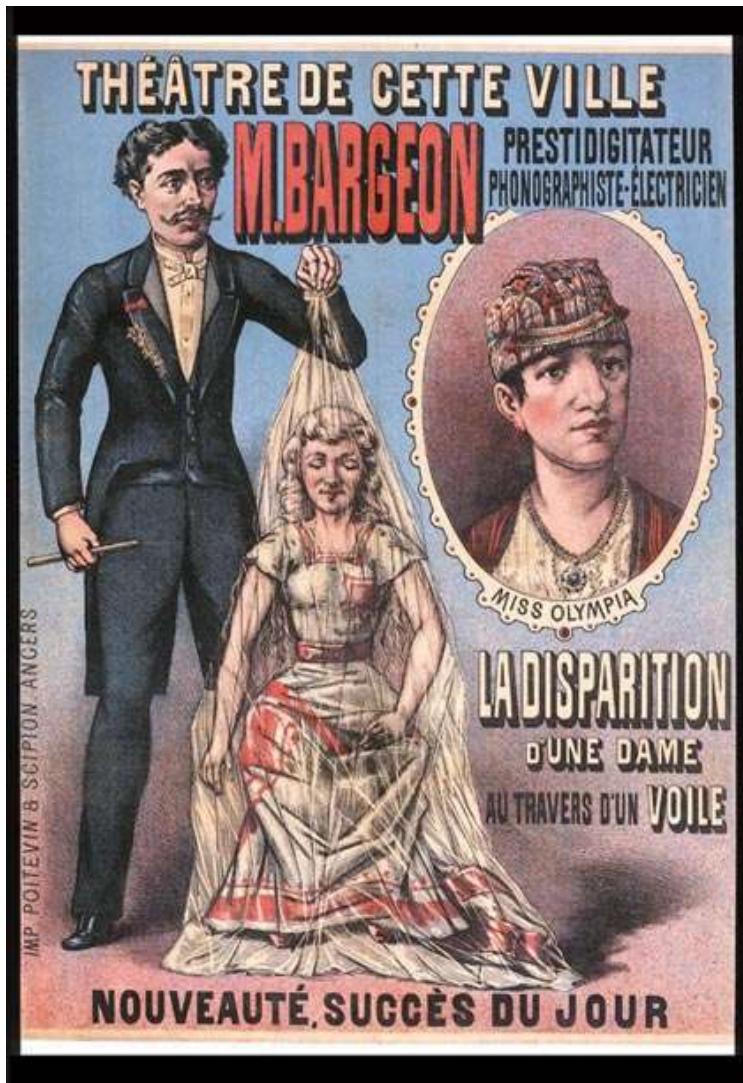
A son décès le 16 avril 1913 à Viverols il tient épicerie : grandeur et décadence ou choix assumé ? En tout état de cause la fortune n'a pas été au rendez-vous.

Ce serait donc à l'occasion d'une soirée de bienfaisance à LYON en 1875 qu'il trouva l'opportunité de se révéler pour exercer ensuite ses talents.

Sans aucun doute Jean-Marie BARGEON avait des dispositions pour l'art de l'illusion et peut être plus encore celui de persuasion : une anecdote rapporte que jeune adolescent il pilait des débris de tuiles pour ensuite les vendre comme favorisant la ponte des poules.

Mais si doué soit-il qu'elle conjoncture lui a permis de se former car la pratique de cette activité demande un apprentissage sérieux peut-être auprès d'un maître, et, de toute évidence, de nombreuses répétitions.

Emule sans doute de Robert HOUDIN dont il avait peut être lu les traités pratiques de prestidigitation (entre autre « *Comment on devient sorcier* » resté un chef d'œuvre du genre par la clarté de ses explications) Jean-Marie BARGEON possédait la maîtrise de son art, il n'officiait pas dans les cours d'écoles mais bien devant des cours d'Europe, devant des publics mondains ; de nombreux articles lui sont consacrés dans la presse et de remarquables lithographies sur ses spectacles lui sont associées.



Sur les pas du phonographe



En décembre 1877 Thomas Edison dépose un brevet pour l'invention du phonographe. Visionnaire, Jean-Marie BARGEON va se saisir de cette opportunité pour asseoir un peu plus sa réputation et sa notoriété. Grâce à cette invention qu'il a su intelligemment mystifier, se présentant comme ingénieur attaché au service mécanique et électrique d'Edison, Jean-Marie BARGEON va associer des auditions de cet appareil à ses spectacles pour en faire une pièce maîtresse.

Parfaitement instrumentalisé, le phonographe va alors devenir à la fois objet de curiosité liant l'extraordinaire à la science et devenir incontournable. Mais avec la vulgarisation de l'appareil, même si elle fut longue, l'intérêt du public sera moindre et Jean-Marie BARGEON va arrêter d'officier vers les années 1902.



Phonographe d'Edison, 1877

Son dispositif permet d'enregistrer des sons grâce à un stylet qui grave les sonorités sur un cylindre d'étain en fonction des vibrations. Une fois l'enregistrement terminé, les inscriptions gravées sont lues par le stylet et transformées en sons par un diaphragme. Seule ombre au tableau : l'invention d'**Edison** ne reproduit pas clairement les voyelles.

Et quelques anecdotes :

Grand-plaisantin Jean Marie BARGEON, si l'on en croît son surnom de « Badinguet » emprunté à Napoléon III.

L'auberge BARGEON MIGNAVAL à Eglisolles aurait été le théâtre d'une hypnose.

Jean Marie BARGEON rentrant à l'auberge de sa belle-sœur aurait interpellé un maquignon qui revenait de Viverols où il avait acheté des veaux à la foire en lui disant : « tu fais maintenant le commerce des chèvres » ; lequel aurait répondu en s'offusquant. Aussi pour vérifier la teneur des propos, tout ce monde serait sorti et à la stupeur générale, la bétaillère était parait-il bien chargée de chèvres...

L'illusion a aussi ses limites et de trop vouloir paraître, Jean Marie BARGEON n'a pas toujours pu assumer. Il en est ainsi d'une représentation mondaine où il devait intervertir la tête d'un noir sur le corps d'un blanc et inversement. La veille de cette séance, Jean Marie BARGEON se serait défilé en catimini.

Il en va ainsi des anecdotes vraies ou fausses qui peuvent créer ou entretenir les légendes.